MERLINES MAG



Janvier 2022 Numéro 14

En ce début d'année, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux. Que 2022 vous apporte la joie, la santé, la réussite dans vos projets personnels et professionnels, qu'elle fasse preuve de bienveillance pour chacun dans ce contexte si particulier et si difficile.

Malgré la traversée d'une situation sanitaire douloureuse, les élus continuent à œuvrer sans relâche pour gérer au mieux la crise, tout en pensant à préparer l'avenir.

Ainsi, nous avons accompagné tout au long de l'année, les campagnes de vaccination organisées par le Conseil Départemental.

Nous mettons notre salle des fêtes à la disposition des différentes associations qui sont parvenues à traverser cette période complexe et à reprendre tout doucement leurs activités si importantes pour maintenir le lien social.

Sur l'ensemble du territoire, de nombreux emplois restent non pourvus : l'entreprise TOLOMEI récemment arrivée souhaite se développer mais peine à recruter. D'autres entreprises rencontrent la même problématique.

Espérons que la qualité de vie, la douceur et la sérénité du territoire dans lequel nous avons la chance d'habiter, parvienne à convaincre de nouveaux habitants à venir nous rejoindre.

Nous devons aujourd'hui songer à favoriser l'installation de ces nouveaux arrivants et, pour cela, la création d'un lotissement est indispensable.

Nous avons tous constaté le manque de professionnels de santé, comme partout en France : médecins généralistes, spécialistes ORL, ophtalmologistes, dermatologues, etc. Ce phénomène dû à une diminution du numérus clausus pour le moins inopportune, décrétée par nos dirigeants il y a de nombreuses années déjà, ne fera que s'amplifier, mécaniquement, pendant les cinq prochaines années.

Le Conseil Municipal a décidé de créer les conditions favorables, au sein de notre Maison de Santé Pluridisciplinaire, à l'installation d'un dentiste.

Je ne peux pas terminer ce mot sans avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, pour leurs familles, les personnes en souffrance ou touchées par la maladie.

Bonne lecture à tous!

Pascal Montigny



Equipement d'un cabinet dentaire à la Maison de Santé Pluridisciplinaire

A la suite de recherches et de contacts pris dans les facultés dentaires ainsi qu'auprès de professionnels, nous avons constaté que pour favoriser l'installation d'un dentiste à Merlines, le manque d'équipement d'un cabinet dentaire représente un frein.

Nous avons choisi de mandater la société SEMDATEC basée à Neuvic, pour réaliser les travaux (achat et installation de matériels professionnels fixes).

Nous avons sollicité des subventions à hauteur de 80% du montant total correspondant à l'équipement du cabinet.

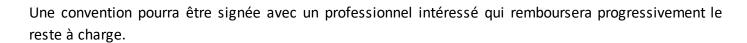
Coût prévisionnel total des travaux :

> 84 775 € HT

Plan de financement :

- ✓ DSIL (état : Dotation, Soutien à l'Investissement Local) : 50% soit 42 387 €
- ✓ Subventions du Conseil départemental : 20% soit 16 955 €
- ✓ CPAM / ARS : 10% soit 8 477 €

Reste à charge pour la commune : 20% soit 16 955 €



Cette opération sera donc, à terme, une opération blanche.

Voirie 2022

- Le Conseil Municipal a validé le programme suivant pour l'année 2022 :
 - ➤ Réfection de la VC8 (Lagarde) : 2^{ème} tranche
 - Réfection de la VC « La Petite Ruelle »
 - Création de 2 accès pour les deux premiers lots du futur lotissement des Rouchauds







Coût prévisionnel total des travaux :

> 113 341,58 € HT

Plan de financement :

✓ Subventions 2022 du Conseil départemental : 10 000 € + reliquat 2021 : 4 381,16€

Total: 14 381,16€

✓ DETR: 14 446,85 € + 22 364,28€ (reliquat 2021:

22 364,28€)

Total: 36 811,13€

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS : 51 192 ,29€

Modification du tableau de classement de la voirie

Afin de permettre à la commune de solliciter des subventions DETR lors de la réalisation de travaux, le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau de classement des voiries communales de la façon suivante :

- Le chemin rural n°11, de la VC8 à Lagarde jusqu'au belvédère du viaduc du Chavanon, sera classé en voie communale, incorporé au tableau de classement et ajouté à la VC8.
- Le chemin rural n°56, desserte de Lagarde depuis la VC8, sera classé en voie communale, incorporé au tableau de classement et dénommé VC8 bis.

Rénovation de l'éclairage public du terrain de pétanque

L'éclairage du terrain de pétanque situé à la Grande Ruelle, est devenu défectueux et nécessite une rénovation.

L'étude des travaux à effectuer a été confiée au Syndicat de la Diège qui détient la Compétence Eclairage Public.

Les projecteurs actuels seront remplacés par des projecteurs à Led, beaucoup moins énergivores.





Coût prévisionnel total des travaux :

> 5 739 € TTC

Plan de financement :

✓ Subvention du Syndicat de la Diège: 1 721,70 €

Reste à charge pour la commune : 4 017.30 €



Création du lotissement des Rouchauds

Après avoir mené une réflexion sur l'accueil de nouveaux habitants à la suite de l'installation de l'entreprise TOLOMEI et des nombreux emplois induits, le Conseil Municipal a décidé de créer des conditions favorables à leur installation.

Pour cela, un nouveau lotissement sera aménagé route de l'Ancien Dépôt, sur la parcelle ZA31, récemment acquise par la commune.

Convoqué à Tulle le 2 décembre pour défendre le projet devant la commission CDNPS (Commission Départementale Nature, Sites et Paysage) présidée par la DDT et Mr le Sous-Préfet, Mr le Maire a obtenu un avis favorable. Le projet sera donc pris en compte sur le PLUI.

Dès 2022, deux lots pourraient être créés par le Syndicat de la Diège, suivis d'une quinzaine d'a utres en 2023.

Il faudra pour cela, avoir recours aux services d'un architecte pour aménager le futur lotissement, réaliser une extension des réseaux Eau et Assainissement et un bouclage afin de prolonger les réseaux le long de la route de l'Ancien Dépôt.



Travaux à l'église

Pour finaliser les travaux réalisés à l'église, nous faisons effectuer la restauration du chasublier.

C'est Mr PEYRESAUBES, ébéniste spécialisé, qui est chargé de la rénovation.

Coût prévisionnel des travaux :

> 6840 € TTC

Plan de financement :

✓ Subvention du Conseil Départemental : 60% soit4 104 €

Reste à charge pour la commune : 2 736€

Nous avons profité de l'absence du chasublier pour monter une cloison dans la sacristie afin de réinstaller ce meuble dans de meilleures conditions lorsqu'il reviendra de l'atelier dans lequel il se trouve actuellement pour restauration. Ces travaux ont été réalisés en régie.

 Mme FAVERGEON, chargée des Affaires Culturelles au Conseil Départemental et Mme SOULARD, conservatrice des Monuments Historiques DRAC, Nouvelle Aquitaine, sont venues à notre rencontre

afin de nous solliciter pour la restauration du Reliquaire Montrance datant de la fin du XVème siècle qui se trouve en notre possession.

Nous avons accédé à leur demande. Cet objet sera ensuite exposé à la Chapelle des Pénitents d'Ussel car le coût d'une vitrine d'exposition et des équipements de sécurité sont prohibitifs pour une petite commune comme Merlines.



Les travaux seront réalisés par Mr Stéphane CREVAT (société ARLLIAGE basée à Lyon).

Coût prévisionnel des travaux :

> 3 470 € HT (4 164 € TTC)

Plan de financement :

✓ Subvention de la DRAC : 50% soit 1 735 €

✓ Subvention du Conseil Départemental : 10% soit 347 €

Reste à charge pour la commune : 1 388 € HT



Après ces importants travaux de rénovation, l'évêché a pris en charge le nettoyage de l'église. Celui-ci a été effectué par une entreprise spécialisée avec l'aide de bénévoles locaux, sous la direction de l'abbé D'Elloy.



Bâtiments communaux

Les dessous de toits du bâtiment de la Poste nécessitent d'être remplacés.

Un devis correspondant à la mise en place de lambris PVC a été accepté par le Conseil Municipal.

Coût des travaux :

≥ 2358€

Réalisation par l'entreprise GALCERA

Pont de Pialou

Ce pont, situé sous l'ancienne voie SNCF de Bort, nécessitait des travaux de rejointement.

Coût des travaux:

▶ 4980€

Réalisation par l'entreprise BAQUIER



Mise en conformité des équipements électriques

A la suite du contrôle électrique de la société SOCOTEC, des travaux de mise en conformité sont effectués sur les différents bâtiments publics (mairie, salle des fêtes, école, chapelle).

Coût des travaux :

> 5325€

Réalisation par l'entreprise DRAGO

Mise en conformité du bâtiment salle des fêtes / mairie, formation des employés communaux



- ✓ A la suite du contrôle du SDIS, un plan d'intervention sur le bâtiment salle des fêtes / mairie et destiné aux services de secours sera réalisé.
- ✓ Le personnel communal suivra, pour sa part, une formation Incendie.

Coût de la prestation :

> 500€

Réalisation par l'entreprise FAURE GREGORY

Ecole Primaire

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Eygurande-Merlines compte cette année 139 élèves au total.

L'organisation pédagogique est la suivante pour les 3 classes situées à Merlines :

	Сус	le 1			Сус	le 3
P.S	M.S	M.S	G.S	С	.M.1	C.M.2
15	8	13	11	* 4	5	20
Nathalie FERLANDA		Sylvie BACHELLERIE Amandine PIVERT		Aline JULLIEN		

Le personnel communal intervenant à l'école ainsi qu'à la cantine du collège est composé de :

- → Céline BALLET
- → Leslie CONTENSOUZAS
- → Nathalie PLANEIX
- → Florence WILLOCQ

Mme Nathalie TROUBADY intervient également à l'école en tant qu'Assistante de Vie Scolaire rémunérée par l'Education Nationale.

Pour les parents qui le souhaitent, un service de garderie est mis en place chaque jour de 07H30 à 08h35 les matins et de 16H30 à 18H30 les soirs. Le prix du ticket de garderie est fixé à 1€.

Le prix du ticket de cantine est, quant à lui, fixé à 2,80 € à partir du mois de janvier 2022. La commune poursuit sa participation au financement des repas bio servis aux enfants.

Changement de mobilier

Nous avons remplacé les anciennes tables doubles de la classe des C.M par des tables individuelles. Les chaises ont également été changées.

Coût de l'achat : 3 183 €

Les anciennes tables ont été rachetées par Mr Bernard Da Costa pour la somme de 100 €, versée sur le Compte USEP de l'école.



Achat de vélos

Deux tricycles neufs sont venus rejoindre l'équipement déjà présent sur l'école.

Coût de l'achat : 440 €

Réalisation d'entourages pour les containers à ordures ménagères

Après avoir constaté que les containers à ordures ménagères se renversaient lors d'épisodes venteux, nous avons décidé de faire réaliser des entourages par l'employé communal, afin de les maintenir.

Ces travaux sont possibles lorsque la période de tonte et d'entretien des espaces verts est terminée.

Comme toutes les communes de HCC, nous déplorons un manque de

civisme en ce qui concerne les dépôts d'ordures aux points d'apport volontaire (PAV) ainsi que dans les containers.

Rappelons que les encombrants, cartons, gravats, ... n'ont rien à faire dans les containers ni autour des PAV, mais doivent être déposés à la déchetterie.

Tous les élus de HCC font le même constat et certaines communes ont déjà installé des caméras de surveillance et déposé plainte contre les contrevenants surpris à ne pas respecter la loi.

Ce manque de civisme a également des conséquences financières puisque les bacs de tri sont refusés au rachat par les prestataires, ce qui engendre un surcoût qui sera, à terme, répercuté sur la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.





Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants lors du tri, dans un contexte où la loi nous impose de diviser par deux ou trois le poids de nos déchets, sous peine de sanctions financières pour la collectivité.



Cérémonie du 11 novembre



Grâce à une petite accalmie de la crise sanitaire, la $103^{\rm ème}$ commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale a pu se dérouler en présence de la population et d'invités, dans le strict respect des gestes barrières.



Les élèves de l'école primaire et du collège se

sont succédés au micro pour lire des textes et des poèmes, participant à l'hommage rendu aux morts pour la France.

Un hommage a également été rendu aux soldats tués en 2020 et 2021.







Déneigement et débroussaillage

Les conventions concernant le déneigement et le débroussaillage/fauchage arrivant à échéance, des appels d'offres ont été lancés.

 Concernant le déneigement, deux prestataires ont été retenus pour une durée de 5 ans :





- Mr Régis MASSET
- ➤ Mr Jean-Noël ROCHE

Nous avons constaté à l'occasion du renouvellement de convention, que l'étrave achetée par la commune en 2013, n'était pas adaptée à l'utilisation par un tracteur, car trop lourde.

Soucieux de nous mettre en conformité avec la loi, nous avons décidé de revendre ce matériel qui nous sera repris pour la somme de 5 000€, et d'acheter un matériel plus léger permettant le passage aux Mines. (la loi ayant changé, un agriculteur est désormais tenu de faire passer le matériel utilisé aux Mines).

• Pour le débroussaillage/fauchage, c'est l'entreprise VERMILLARD de Chirac-Bellevue qui a été retenue pour l'année 2022.



Colis des aînés



Cette année encore, nous avons été contraints, crise sanitaire oblige, à renoncer à l'organisation du repas

des aînés. Nous avons fait le choix de proposer à chacun des produits

achetés dans un commerce local et conditionnés dans des valisettes par les élus eux-mêmes.

La distribution de ces colis a eu lieu le samedi 18 décembre.

Encore une fois, nous ne pouvons que souhaiter la fin de cette triste période qui dure depuis deux ans déjà, et espérer un avenir meilleur qui nous permettra de nous retrouver pour un vrai moment de convivialité que nous ne pourrons qu'apprécier davantage.









<u>Démolition d'un HLM aux Rouchauds</u>

Corrèze Habitat a choisi de démolir l'un des deux HLM situés aux Rouchauds, car jugé trop vétuste et non relouable en l'état.

Les travaux effectués par l'entreprise RMCL ont pris fin au mois de décembre.

C'est Corrèze Habitat, propriétaire de ce patrimoine immobilier, qui a pris en charge la totalité du coût de la démolition.







Chiens errants

Sur les conseils de la gendarmerie, suite à de nombreux problèmes causés par des chiens errants et parfois mordeurs, un arrêté a été pris afin d'interdire leur divagation sur la commune.



Une amende sera infligée aux propriétaires de ces animaux, si la situation perdure.

Nous souhaitons ne pas en arriver à de tels extrêmes et que les personnes concernées prennent conscience de la gêne ou même des risques qu'elles font prendre à l'ensemble de la population (morsures, risques de chutes de personnes âgées ou de cyclistes, accidents de la circulation...).

Nous les invitons à faire preuve de civisme et à prendre les mesures nécessaires.



Haute Corrèze Communauté

L'arrêt du projet concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été voté le 9 décembre 2021 en Conseil Communautaire.

/△**/**(|

Cet acte marque le début de la consultation des personnes publiques qui disposent dès lors de trois mois pour émettre un avis le concernant.

Dès avril 2022, l'enquête publique permettra aux habitants et porteurs de projets, via des permanences physiques ou dématérialisées, d'émettre des avis qui pourront être pris en compte avant l'approbation du document final à la rentrée 2022.

La commune de Merlines a choisi de valider cette décision du Conseil Communautaire, lors du Conseil Municipal qui a eu lieu le 17 décembre 2021.

Projet de voie verte

Initié par la Communauté de Communes d'Evaux-les-Bains, le projet de voie verte reliant Merlines à Montluçon via l'ancienne voie ferrée a reçu un accueil favorable de la part des différents partenaires (sous-préfecture, SNCF).

Une rencontre entre les élus des communes concernées et la SNCF a eu lieu.

Le projet pourrait voir le jour en 2026.



Tarifs Eau et Assainissement







Le Conseil Syndical « Eau et Assainissement Collectif » du Syndicat de la Diège réuni à Couffy sur Sarsonne le 21 juillet 2021, puis le Comité Syndical du Syndicat de la Diège réuni à Meymac le 26 novembre 2021, ont fixé les tarifs suivants pour l'année 2022 :

	Coût de l'abonnement	Coût €/m³
Eau potable	82 € (inchangé)	1 € 55 (+ 5cts)
Assainissement collectif	74 € (inchangé)	1 € 65 (+ 10cts)



Photo de la Clique de la Lyre Merlinoise Bulletin n°13



- Au premier rang: Henri Vergely, Maurice Grandpeyre, Benady.
- De gauche à droite: Emile Grandpeyre Roland Gay, ?, René Fiancette, Clupot, Christian, Fernand Farge, Clupot (Henri) fils, Georges Coindon, Robert Tinet, Gauthier, Monlouis (fils), Fournier Marcel, Granpeyre Lucien, Vessier, Fiancette Gérard, Tinet Pierre, Lafont Denis, Grandpeyre Serge

<u>Présentation du site Natura 2000 des</u> <u>Gorges de la Dordogne</u>

La commune de Merlines est inscrite dans un espace préservé : le site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne. Ce dispositif



européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Les gorges de la Dordogne font partie du réseau européen Natura 2000. Avec ce réseau, l'Union Européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces emblématiques et/ou menacées. La présence de nombreux oiseaux qui utilisent le site comme halte migratoire, zone d'hivernage ou de reproduction, ont justifié la création de ce site Natura 2000. Parmi ces



espèces, on retrouve : le *Milan royal*, le *Grand-duc d'Europe*, l'*Aigle botté* ou encore le *Circaète Jean-le-Blanc*. Ces espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur les quelques 46 000 ha de la zone Natura 2000 qui alterne entre massifs forestiers, gorges et rivières où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment divers usages : agricoles, forestiers, touristiques, etc., souvent compatibles avec la préservation de l'environnement. Sur la zone, un certain nombre d'actions en

faveur des espaces et des espèces peuvent être menées, comme celles-ci : la création d'îlot de sénescence en forêt, la restauration de mares, la mise en place d'une gestion pastorale pour l'entretien de milieux ouverts ou encore la restauration ou la plantation de haies, etc.

<u>Les contrats Natura 2000</u>, moyennant une aide financière, sont là pour permettre aux propriétaires fonciers volontaires de mettre en place ces actions sur leurs parcelles. <u>La charte Natura 2000</u>, propose quant à elle une liste concise des bonnes pratiques à suivre ou à poursuivre afin de préserver les milieux naturels et les



espèces. Vous pouvez la retrouver sur le site web dédié à la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne¹. Voici quelques exemples tirés de la charte sur les bonnes pratiques à suivre : ne pas drainer les zones humides, maintenir les haies, limiter l'usage de produits phytosanitaires, etc. La charte Natura 2000 de la ZPS des Gorges de la Dordogne et les contrats Natura 2000 ouvrent ainsi des possibilités aux propriétaires fonciers, exploitants agricoles ou forestiers ; particuliers ou encore collectivités qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des financements tant européens que nationaux sont mobilisés à cette fin.

De manière générale, la LPO AuRA, structure animatrice de ce site Natura 2000, souhaite susciter une prise de conscience de la qualité environnementale des Gorges de la Dordogne.

Vous être propriétaire foncier et vous souhaitez agir pour la biodiversité ?

Contactez les animateurs du site :

...Côté Corrèze

Anthony Virondeau
Chargé de mission à la LPO Limousin
07.81.59.04.72
anthony.virondeau@lpo.fr

En savoir plus:

http://gorgesdeladordogne.n2000.fr/















... Côté Puy-de-dôme et Cantal

clementine.guerber@lpo.fr

Chargée de mission à la LPO AuRA

Clémentine Guerber

06.17.12.33.11



PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin vient d'être reconnu Réserve Internationale de Ciel Étoile (RICE) par l'International Dark-sky Association (IDA).

Ce label décerné à notre territoire est une reconnaissance de la qualité exceptionnelle de son ciel nocturne.

En France, seuls trois autres territoires sont concernés et il s'agit de Parcs nationaux peu, voire non habités en zone cœur. Millevaches est le premier Parc naturel régional à intégrer la famille internationale des 19 RICE.

L'obtention du label est le fruit d'un premier travail depuis 2018 dans lequel de nombreux partenaires se sont investis (Région, Départements, communes, intercommunalités, associations, syndicats d'énergie, clubs d'astronomie, habitants...).. Des actions de diagnostics, de mesures et d'analyses se sont succédées. Il a aussi fallu convaincre, informer, sensibiliser pour faire bouger les choses et ce n'est que le début!

A quoi sert une RICE?

De multiples intérêts gravitent autour de la labellisation. Le principal moyen de réduire la pollution lumineuse, fléau de l'observation des étoiles, est de travailler sur la vétusté de l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage public permet aux communes de faire à court terme des économies financières et d'énergie conséquentes.

Cette pollution lumineuse participe également à la modification des rythmes biologiques des espèces de faune et de flore. La RICE limite ainsi l'influence de la lumière sur la biodiversité et au-delà, sur la santé humaine. Enfin, le label contribue à enrichir la destination touristique du territoire en proposant une identité « nuit » qui se traduit également par une mise en valeur de la culture propre au territoire.

5 volets d'actions:

Ce projet de territoire s'articule autour de plusieurs volets dans l'objectif de préserver, (re)découvrir et amplifier notre ressource « nuit »...

Ciel d'exception et tourisme :

La promotion du tourisme autour du ciel étoilé avec par exemple la mise en place de sites d'observation du ciel.

Energie:

Amélioration du parc d'éclairage public pour réduire la consommation et la pollution lumineuse.

Biodiversité:

Recherches sur la notion de « trame noire » afin d'assurer la libre circulation des espèces nocturnes en fonction des espaces éclairés à l'aide de corridors écologiques.

Éducation et sensibilisation:

Des animations (grand public, scolaire...), et des éléments des Classes Parc sont adaptés en fonction des thématiques et permettent de sensibiliser grands et petits. Une centaine d'événements liés à la « nuit » a été organisé par le Parc depuis sa création

Culture:

Le liant de la RICE Millevaches est la haute valeur culturelle de ce territoire. En effet, la culture est un élément important qui se transcrit dans les patrimoines, les paysages, les traditions mais aussi dans le sentiment d'appartenance et d'attachement à notre Parc.

Pour tout savoir sur la RICE Millevaches... www.pnr-millevaches.fr/LabellisationRICE





f 🕑 🎯 www.pnr-millevaches.fr

Contact: Violette Janet-Wioland, chargée de mission énergie et climat, 05 55 96 97 23 v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr







Le vol par fausse qualité ou par ruse



Le vol par fausse qualité ou par ruse est une forme de vol bien particulière, généralement non-violente mais qui repose sur la tromperie.

Notre département n'est pas épargné par ce genre de méfait et ce sont les personnes âgées qui sont les principales victimes de ce genre d'escroquerie. En effet, les individus en cause basent leur action sur le fait que les seniors sont parfois isolés, physiquement affaiblis, détenteurs d'argent liquide ou d'objets de valeur mal protégés.

Un ou plusieurs individus usurpent une fausse qualité ou inventent un prétexte pour s'introduire dans votre domicile et détournent votre attention dans l'objectif de vous dérober vos objets de valeur et vos liquidités. Ils se présentent souvent à deux, l'un retenant votre attention pendant que l'autre fouille les lieux et vole vos biens.

Pour rentrer dans votre domicile, les voleurs peuvent :

- inventer toutes sortes de prétextes : simulation d'un malaise, besoin de boire un verre d'eau, nettoyer une tâche,...
- prétendre une fausse qualité : faux gendarmes, pompiers, employés de mairie,...
- se présenter comme étant des employés du gaz, des eaux, de la Poste, éboueurs,...

COMMENT VOUS PROTÉGER?



Limitez l'accès à votre domicile, équipez votre porte d'un judas et d'un entrebâilleur, vous pouvez aussi parler à travers la porte. Lorsque la personne se présente à l'interphone ou à votre porte n'ouvrez jamais immédiatement,



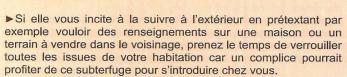
demandez à voir une carte professionnelle ou un justificatif de passage même si la personne est en tenue de travail. En cas de refus, ne la laissez pas entrer.

- N'hésitez pas à effectuer un contre-appel pour vérifier que la venue de la personne qui se présente chez vous est bien officielle. Utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures, numéros d'appels d'urgence) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente. Si vous ne parvenez pas à joindre le service en question, proposez un autre rendezvous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires.
- ▶ Lorsque vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, assurez-vous auprès de l'organisme, éventuellement dans certains cas de la mairie, de la réalité de cette visite. Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.
- Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres « Monsieur ou Madame Y », « Veuf ou Veuve X » vous donneriez des indications comme quoi vous vivez seul (e).
- ▶ Ne conservez pas trop d'argent liquide chez vous.



SI VOUS LAISSEZ ENTRER UNE PERSONNE CHEZ VOUS

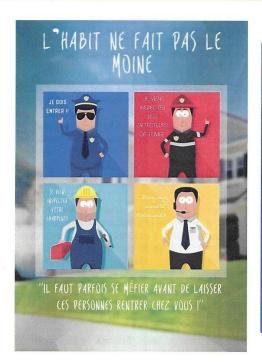
- ▶ Dans la mesure du possible, demandez à un membre de votre famille, un voisin, un ami, d'être présent le temps de la visite.
- ► Ne la laissez pas sans surveillance, suivez-la dans ses déplacements.



- ▶ Après le passage d'un inconnu, vérifiez toujours la présence de vos numéraires et objets de valeur.
- ►Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas clairement le sens.



- ▶ Un faux plombier se présente chez vous afin de contrôler votre installation suite à une fuite d'eau importante chez votre voisin. Il vous demande d'effectuer avec lui des vérifications et en profite pour vous subtiliser des objets de valeurs.
- ▶ Un faux employé EDF se présente au domicile d'un particulier qui le laisse entrer chez lui après qu'il lui ait indiqué venir vérifier l'installation électrique. Après avoir fait son inspection, ce dernier repart. Quelques instants plus tard, de faux gendarmes ou policiers (avec brassard, blouson et/ou carte) se présentent. Ils indiquent à la victime que la personne reçue était un voleur. Ensuite, ces individus demandent au particulier de vérifier que sa carte bancaire ou des valeurs (numéraire, bijoux, or...) n'ont pas été dérobées. Ils l'accompagnent...Ensuite, un des deux individus occupe la victime à remplir des papiers pendant que son complice va récupérer discrètement les objets de valeurs montrés quelques minutes auparavant.



VOUS ÊTES VICTIME D'UN VOL « PAR RUSE »

- ▶Ne paniquez pas.
- ▶ Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17. Votre réactivité permettra une intervention rapide visant à interpeller les auteurs.
- ▶Donnez toutes les informations utiles aux gendarmes : adresse de votre domicile, description des auteurs (taille, vêtements,...), le mode opératoire succinct, éventuellement du véhicule utilisé (modèle, couleur, immatriculation) et du préjudice.
- ▶Ne touchez à rien chez vous en attendant l'intervention des gendarmes qui rechercheront les traces et indices laissés par les malfaiteurs.
- ▶Déplacez-vous à la gendarmerie de votre secteur pour déposer une plainte.



Cellule Prévention Technique de la Malveillance Groupement de gendarmerie de la Corrèze









Urbanisme

Plan local d'urbanisme intercommunal: les dernières phases pour 2022



Décalée en raison des contraintes sanitaires limitant les réunions publiques, la phase de concertation, ouverte aux habitants, a finalement eu lieu en mars 2021. L'occasion pour plus de 400 personnes de venir présenter leur projet, de vérifier son adéquation avec les réglementations en vigueur. Si vous n'avez pas pu participer, pas de panique ! Une enquête publique sera organisée en avril 2022 sur l'ensemble du territoire.

Le plan local d'urbanisme intercommu- les élus locaux sont à pied d'œuvre nal vise à encadrer les pratiques d'urbanisme pour concilier tous les aspects de développement du territoire (activités économiques, habitat...) avec la qualité du cadre de vie.

pour trouver le bon équilibre entre préservation et urbanisation de l'espace. Le but : répondre à l'objectif d'accueillir 3 000 actifs d'ici 2030 tout en offrant un éventail de possibilités.

PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI

Des arbres remarquables, des points de Après le conseil communautaire du 9 dévue et des éléments de petit patrimoine qui représentent un atout en terme d'attractivité touristique et ont été inclus dans des périmètres de protection. Ainsi, des règles précises détermineront les emplacements et orientations des nouveaux bâtiments. Chaque zone ouverte à l'urbanisation sera réglementée pour prendre en compte ces aspects : implantations des maisons, préservation de haies, coloris des façades, des menuiseries...

Bien que le territoire ait besoin de développer de nouveaux espaces urbanisés et des logements neufs, la priorité sera de combler les dents creuses (espaces non construits entourés de parcelles bâties). Cela permet de limiter l'effet de "mitage", c'est-à-dire l'implantation de constructions disperçées dans le paysage. Sur ces questions d'urbanisme, Communauté.

LE CALENDRIER POUR 2022

cembre 2021 qui signera "l'arrêt" du PLUi débutera une phase de consultation des personnes publiques : chambres d'agriculture, Départements, Région, intercommunalités limitrophes, État... Elles auront trois mois pour émettre un avis sur le PLUi.

Dès avril 2022, l'enquête publique permettra aux habitants et porteurs de projets, via des permanences physiques ou des registres dématérialisés, d'émettre des avis qui devront être pris en compte avant l'approbation du document final à la rentrée 2022. Si le calendrier est respecté, le plan local d'urbanisme intercommunal entrera officiellement en viqueur fin 2022. À partir de ce moment-là, il deviendra la règle pour l'instruction des demandes d'urbanisme sur les 71 communes de Haute-Corrèze

Loi Climat et Résilience

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforce-ment de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience. a pour objectif, en matière d'urbanisme, d'atteindre zéro artificialisation nette des sols d'ici à 20<u>50</u> avec une division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années. Concrètement, pour le PLUi, cela se traduira par le fait de ne pas prévoir "l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers" et de "mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés". Bien que la loi laisse un délai de six années aux collectivités pour réviser leur PLU au regard de cet objectif, Haute-Corrèze Communauté prend d'ores et déjà en considération quelques objectifs, dans l'attente de la publication des décrets d'application.

Bientôt, un portail de territoire

Haute-Corrèze Communauté lance un projet de refonte de son site internet dans le but de créer un outil digital innovant au service de l'institution, pour l'attractivité du territoire, pour les communes et les habitants.

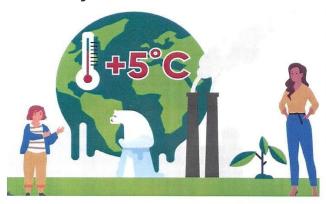
Celui-ci permettra de:

- diffuser une image porteuse du territoire
- renforcer les liens avec les communes
- développer les services numériques à la population





Réchauffement climatique PCAET, kézako?



Les scientifiques prévoient une augmentation de + 5°C de la température sur Terre d'ici 2100 si rien n'est fait pour endiguer le réchauffement climatique. Pour tenter d'éviter cela, Haute-Corrèze Communauté se dote d'un PCAET. Un Plan Climat Air Énergie Territorial vise à réduire l'impact de nos activités et nous adapter aux dérèglements climatiques et environnementaux.

Après la phase de diagnostic des enjeux du territoire, la phase de partage et de concertation débutera en 2022. L'objectif : co-construire une stratégie et un programme d'actions avec et pour les acteurs locaux, les mettre en œuvre sur nos 71 communes. Afin de présenter les enjeux de cette démarche essentielle pour l'avenir du territoire, une vidéo a été réalisée et est disponible sur notre site internet, notre page Facebook ou en flashant le code ci-contre.



Flashez le code ci-contre avec votre smartphone et visionnez la vidéo de présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Mini-série vidéo

Le sauvetage de l'entreprise Alsapan

Plongez dans l'histoire d'un défi territorial avec "Inverser la tendance", une mini-série de 4 épisodes sur le sauvetage de l'entreprise Alsapan. Un projet qui a permis de sauvegarder 150 emplois et de redynamiser ce site industriel majeur pour le sud creusois.

Cette mini-série réalisée en interne par Haute-Corrèze Communauté, en partenariat avec le groupe Alsapan est diffusée sur le site internet, sur la chaîne YouTube et sur les pages Facebook et LinkedIn de l'intercommunalité.





Flashez ce code pour voir la mini-série

Gens du voyage

Une aire d'accueil pour les résidences mobiles

Après une phase de travaux de dix La gestion a été confiée à l'entreprise munauté interviendra, par le biais d'un mois, l'aire d'accueil pour les résidences mobiles a ouvert ses portes le 22 novembre dernier. Dotée de 12 emplacements pouvant accueillir 24 caravanes, elle permet aux gens du voyage de bénéficier d'un accueil temporaire sur un espace dédié.

sanitaires avec douches, WC et éviers l'entrée permettra l'accueil des arrivants.

ACGV Services, en groupement de commande avec les intercommunalités de Tulle et de Brive. Les usagers paient leurs consommations d'eau et d'électricité à prix coûtant et s'acquittent d'un droit de séjour fixé à 2.50 € par jour et par emplacement.

Au total, 6 bâtiments comprenant des Grâce à la mise en place de cette aire. les communes ont la possibilité de resont répartis sur la zone. Un local à courir à la procédure administrative d'expulsion en cas d'installation illégale sur leur périmètre. Haute-Corrèze Com-

agent médiateur, à chaque signalement par les communes. N'hésitez pas à vous rapprocher de la communauté de communes pour que être accompagné dans ces démarches.













Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas

Les équipes de Haute-Corrèze Communauté gèrent la collecte des ordures ménagères. À ce titre, les camions-bennes sillonnent les routes du territoire, soit l'équivalent de 145 000 kilomètres effectués pour vider les 5 300 bacs des 34 000 habitants.

Malgré des efforts, le territoire produit encore trop d'ordures ménagères. D'où la nécessité de trouver des solutions pour limiter la production de ces déchets qui ne sont pas valorisables et dont le coût de traitement augmente chaque année.

C'est pourquoi Haute-Corrèze Communauté expérimente sur 45 communes la collecte des ordures ménagères 1 semaine sur 2 (contre une collecte hebdomadaire en période classique). Cette phase de test, qui durera pendant la période hivernale, permettra :

- de limiter les déplacements des camions, et donc la production de gaz à effet de serre
- d'optimiser le remplissage des bennes en évitant les demi-charges
- de baisser la production de déchets (les premières pesées montrent que les camions ne collectent pas 2 fois plus de déchets mais seulement 1,8 fois)

À la fin de la période d'expérimentation, une évaluation sera faite pour déterminer si ce mode de collecte "1 semaine sur 2" est maintenu, adapté ou supprimé. Vous avez des questions sur la collecte de vos ordures ménagères?

VINCENT TINDILIÈRE Service "Gestion des déchets" Chef de service adjoint Tél.: 06 71 03 61 80

Vous avez des questions sur le tri et le recyclage?

MARILOU ANGÉNIEUX Service "Gestion des déchets" Ambassadrice du tri Tél.: 07 63 04 38 59



L'APPLI GUIDE DU TRI











Verre



Est-ce que je peux mettre dans la colonne à verre :



Les couvercles en métal des bocaux ou capsules de bière

Non, ils se recyclent bien mais vont dans la colonne à emballages





La vaisselle cassée

Non, car il y a des additifs ou des colorants pour le rendre plus résistant (passage au lave vaisselle ou au four).

Elle est à déposer en





Les bouchons en liège

Non, ils peuvent être recyclés mais les points de collecte sont encore rare. À défaut, il faut les jeter dans les ordures ménagères.

Le plus Le verre est une matière solide et durable. Nous pouvons l'utiliser de nombreuses années.

Inutile de retirer les étiquettes et de laver les pots, il suffit d'enlever le maximum de nourriture.

> Achetées et utilisées







Remplies et vendues par la grande distribution cycle de vie du verre

exemple des

bouteilles en verre

Regroupées sur un site à Ussel



Fondues puis soufflées pour former de

Transportées en Gironde et retriées pour éliminer les erreurs





Broyées pour devenir du calcin*



Les chiffres du recyclage du verre en 2020 (en kilogramme par habitant et par an)

France 33,3 kg/hab/an



Haute-Corrèze Communauté 30 kg/hab/an

Le calcin* issu du verre trié sera chauffé à plus faible température que du calcin brut.

*calcin: verre finement broyé

Pourquoi recycler

Fabriqué à partir de silice que

l'on retrouve dans le sable, le

verre se recycle à l'infini.

d'économiser cette matière première mais aussi faire des

Trier le verre permet

économies d'énergie.

le verre?



Papier









Est-ce que je peux mettre dans la colonne à papier :

- Les <u>enveloppes à fenêtre</u> Oui, les papiers sont lavés pour enlever les films plastique et les encres.
- Les <u>cartonettes</u> et <u>cartons bruns</u> Non, les emballages en carton doivent être triés avec les emballages (colonne jaune) et les cartons bruns (comme les cartons de déménagement) sont à trier en <mark>déchèterie</mark> dans la benne à carton (à plat et au sec)
- · Les plastiques (pochettes, blister, protège cahier)

Non, il faut les retirer avant de les trier pour faciliter le recyclage. Ils sont à jeter dans les ordures ménagères.



Inutile de retirer les agrafes et les trombones, elles sont enlevées lors du processus de recyclage.

Le plus

Chaque tonne de papier envoyée au recyclage permet d'économiser 19,2 m3 d'eau (soit 320 cycles de lave-linge) et 2,9 MWh d'énergie (soit 1 500 cycles de lavelinge)



Découpé, conditionné

et vendu par la grande

distribution

Acheté et utilisé







cycle de vie du papier



Regroupé sur un site à Ussel



Transporté chez le papetier Norsk Skog dans les Vosges



Transformé en

pâte à papier, pressée.

séchée en rouleau

Broyé et lavé



Pourquoi recycler le papier ?

Fabriqué à partir de fibres de bois, le papier se recycle 4 à 5 fois. Trier le papier permet d'économiser cette matière première.

Plus le tri est de bonne qualité (sans trop d'erreur) plus on pourra le recycler.

Les chiffres du recyclage du papier en 2019

(en kilogramme par habitant et par an)

France 15,33 kg/hab/an

Nouvelle Aquitaine 22,3 kg/hab/an

Haute-Corrèze Communauté 15,46 kg/hab/an



Emballages

Est-ce que je peux mettre dans la colonne à emballages :

· Les cartons bruns, les piles, les appareils électroménagers ou électroniques et les déchets verts









Non, ils sont à amener en K Déchèterie



Pour les déchets verts, ils peuvent être utiles au jardin comme paillage ou compostable.

Les restes de repas (biodéchets)

Non, tous les <u>restes de repas</u> et épluchures peuvent être mis au composteur. Sinon dans les ordures ménagères



Inutile d'emboiter les emballages les uns dans les autre.

Penser à comprimer les emballages pour gagner de la place.

Triée





Achetée et utilisée





Le plus

40 % du plastique produit dans le monde ne sert qu'une seule fois avant d'être jeté. Penser à des alternatives comme une gourde à la place d'une bouteille en plastique, c'est aussi économiser des ressources.

cycle de vie d'une bouteille en plastique

exemple d'une bouteille en plastique



Bouteilles, flacons

Regroupée sur un site à Ussel

Pourquoi recycler les bouteilles en plastique?

Fabriqué à partir de pétrole, les bouteilles en plastiques se recyclent entre 2 et 10 fois.

Trier le plastique permet d'économiser des matières première mais aussi de fabriquer de nouveaux objets comme des emballages en plastique, des stylos, des pulls polaires, ...



Transformée

en nouveaux

Transportée à l'usine de recyclage

Triée une seconde fois au centre de tri en Corrèze



Les chiffres du recyclage des emballages en 2019

(en kilogramme par habitant et par an)

France 7,66 Kg/hab/an

Nouvelle Aquitaine 4,89 kg/hab/an

Haute-Corrèze Communauté 6,34 kg/hab/an



Etat civil 2021



Les nouveaux nés de l'année :

Jade CABRERA

Hugo Julien PASSELERGUE VALLET

Kélyo Didier PINSON

Margaux TURBIL



Ils nous ont quittés cette année :

Viviane BONNET

Noëlle BROUILLON veuve ANDREOLETTI

Danielle CHARRON

Nicole DAVID épouse GANDON

Ginette DELORME veuve BOUYGES





N

SAMU ET MEDECIN DE GARDE	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE EYGURANDE	05 55 94 30 05
MAIRIE	05 55 94 32 20
SERVICE SOCIAL	05 19 07 83 30
BIBLIOTHEQUE	05 55 94 32 78
MAISON DU DEPARTEMENT	05 19 07 81 72
INSTANCE DE COORDINATION	05 55 94 53 88
ADMR	05 55 94 28 91
EHPAD MERLINES	05 55 94 35 73
EHPAD EYGURANDE	05 55 94 35 01
COM.COM EYGURANDE	05 55 94 37 86
Si fuite d'eau appel même le week-end	06 84 18 13 37
HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE USSEL	05 55 95 35 38
HOPITAL d'USSEL	05 55 96 40 00
INFIRMIERE C. ROUCHE	05 55 94 41 61
INFIRMIERES SC M ANTROP CHANUT	05 55 46 10 63
PHARMACIE MERLINES	05 55 94 35 95
PHARMACIE EYGURANDE	05 55 94 34 66
DOCTEUR BEGON EYGURANDE	05 55 94 30 29





MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MERLINES PAYS D'EYGURANDE

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec les professionnels de santé exerçant à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Merlines : <u>vous devez téléphoner aux numéros suivants :</u>

DOCTEUR LEMAIRE	05 55 94 61 70
INFIRMIERE C. MILLET	06 78 50 58 69
INFIRMIER N. MENAGE	06 22 28 47 00
INFIRMIERE V. CAMPOMINOSI	06 75 08 70 89
OSTEOPATHE P. HERBIN	06 25 54 51 68
KINESITHERAPEUTE C. OANCEA	06 48 37 19 49
KINESITHERAPEUTE I. PINZARU	07 83 58 20 69
KINESITHERAPEUTE S. ALIXANDRICA	07 80 41 32 87
PEDICURE PODOLOGUE E. LOURDIN	04 73 65 20 17
SOPHROLOGUE A. BARRIER	06 62 14 94 39
REFLEXOLOGUE A. PEQUEUX	06 64 88 84 23
HYPNOTHERAPEUTE K. RISSLER	06 64 88 84 23
INFIRMIERE ASALEE S. JOUVE	06 88 70 64 75
CONSULTATIONS ADDICTOLOGUE	07 78 04 02 85
Site Internet Maire de MERLINES : http://www.merlines19.fr	





